

La Nouvelle-Calédonie dans l'Outre-mer français : aspects géographiques, institutionnels, démographiques et économiques. Synthèse

Collectivité du Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie appartient à l'Outre-mer français. Éloignée géographiquement des autres terres françaises, elle possède une histoire, une identité politique et culturelle originales. Toutefois, elle partage avec elles de multiples points communs et, est confrontée aux mêmes handicaps. *En quoi la Nouvelle-Calédonie est-elle singulière dans l'espace ultramarin français ? Quelles sont les faiblesses et les fragilités que partage la Nouvelle-Calédonie avec le reste de l'Outre-mer ?*

I – La Nouvelle-Calédonie, une collectivité originale de l'espace ultramarin français

Dispersée, l'Outre-mer permet à la France de rayonner à travers le monde. Cet ensemble géographique lui permet de détenir le deuxième rang mondial pour sa zone maritime. L'ensemble des ZEE représente près de 9 millions de km² pour seulement 111 000 km² de terres émergées habitées. Parmi toutes les terres françaises du lointain, la Nouvelle-Calédonie a une place particulière, tant par son histoire, que par son peuplement ou son dynamisme économique.

Collectivité originale de l'espace ultramarin, la Nouvelle-Calédonie contribue à la renommée de la France avec son lagon classé au patrimoine mondial, sa ZEE de plus de 1,3 million de km², la richesse de sa biodiversité, ses 25% des réserves mondiales de nickel, son industrie métallurgique en plein développement, ses institutions politiques originales et ses populations.

Si aujourd'hui, l'Etat français utilise le terme « les outre-mers » pour désigner les DOM-TOM, cela signifie que le pouvoir central a enfin pris conscience des spécificités de ces collectivités, à la fois proches et éloignées par leurs différences. Peut-être que la Nouvelle-Calédonie n'y est pas étrangère. Comment expliquer alors que depuis 1999 et l'adoption par le Parlement français du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie définie la loi organique issue de l'Accord de Nouméa, le débat sur les statuts de l'Outre-mer se soit installé. Dès lors, des réformes constitutionnelles ont permis aux populations ultramarines d'exercer plus de pouvoirs, d'être plus autonomes, de revendiquer leurs différences au sein de la République.

II – La population calédonienne dans l'ensemble de l'Outre-mer français

Dans l'ensemble de l'Outre-mer, la Nouvelle-Calédonie présente des dynamiques démographiques partagées avec d'autres collectivités et notamment les DROM : la jeunesse de sa population, sa croissance démographique dont le rythme s'est ralenti, son espérance de vie élevée, sa fécondité en baisse, son vieillissement annoncé et son multiculturalisme.

III – Les performances de l'économie calédonienne dans l'Outre-mer français

A l'instar des autres collectivités, la tertiarisation de l'économie calédonienne se manifeste par le poids du secteur des services non marchands et donc du secteur public dans la création d'emplois et des richesses. A l'inverse, le secteur industriel propulse la Nouvelle-Calédonie vers le développement économique et le plein-emploi : le plus faible taux de chômage, le PIB par habitant le plus élevé, des exportations en volume et en valeurs qui témoignent de l'extraversion de son économie. Toutefois, elle partage sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur : les cours mondiaux, les transferts financiers venant de l'Etat français et les aides européennes. Son secteur touristique souffre des mêmes handicaps structurels que les autres destinations ultramarines.

IV – Un acteur au service du développement de l'Outre-mer, l'État

Collectivité territoriale française, la Nouvelle-Calédonie reçoit de l'Etat les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement et à ses investissements. Des contrats de développement et des compensations sont engagés afin de réduire les déséquilibres spatiaux et sociaux et le transfert progressif des compétences.

Enfin, toutes les collectivités de la France d'Outre-mer ont les mêmes défis à relever : le défi économique (diversifier ses activités, dynamiser son tissu industriel, créer plus d'emplois pour les jeunes), le défi social (réaliser les équipements de santé et les infrastructures de proximité dans les zones même les plus isolées, maîtriser l'exode rural, freiner la paupérisation d'une partie de la population en luttant contre la vie chère, réduire la délinquance juvénile), le défi politique (exercer davantage de compétences transférées par l'Etat et donc trouver des ressources propres) et le défi sociétal (amorcer une communauté de destin et créer un modèle de société

original prenant en compte les aspirations des peuples autochtones et celles des populations issues de la colonisation).

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie défend sa spécificité et sa singularité au sein de la France et de l'Outre-mer. Cependant, elle partage avec les autres collectivités certaines faiblesses et limites.

La Nouvelle-Calédonie dans l'Outre-mer français : aspects géographiques, institutionnels, démographiques et économiques
Commentaires de documents

Document 1 : La Nouvelle-Calédonie dans l'ensemble Outre-mer français

La France d'Outre-mer est l'ensemble des « terres françaises extra métropolitaines » comprises entre 18° Nord et 28° Sud (hormis Saint-Pierre-et-Miquelon). Elle représente un atout géopolitique pour la France, lui permettant une présence sur tous les océans. L'ancien Centre d'expérimentation nucléaire en Polynésie française (le CEP¹ ferme en 1996), le Centre spatial de Kourou en Guyane (le CSG² est proche de l'Equateur), la place stratégique de La Réunion dans l'océan Indien et celle de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique occidentale représentent un intérêt.

Dans le cadre de la réforme des armées 2009-2014, la Nouvelle-Calédonie a été choisie pour devenir le pôle régional de l'armée française dans le Pacifique. Ce choix s'explique d'un point de vue stratégique par sa proximité avec l'Australie (deuxième client de l'industrie d'armement française). Les Forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC) ont établi des partenariats de coopération militaire avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Elles agissent en faveur des Etats insulaires (Tonga, Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji) pour la formation des troupes, des dons de matériel, des conseils tactiques et organisent des opérations militaires (Opération Croix du Sud tous les deux ans).

Dans le Pacifique, la Nouvelle-Calédonie est l'un des quatre acteurs¹ qui contribue modestement à l'expansion de la langue française dans une zone géographique majoritairement anglo-saxonne. En octobre 2009, elle a accueilli le 2^{ème} Forum francophone du Pacifique².

Pour terminer, la Nouvelle-Calédonie contribue à représenter l'Europe dans le Pacifique. Elle constitue pour l'Union européenne « un poste avancé sur lequel s'appuyer pour créer un centre d'expérience et d'expertises au bénéfice des autres petits Etats sur des sujets aussi divers que les droits de l'homme ou les principes de l'économie de marché³ ».

¹ Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Vanuatu.

² Les Alliances françaises présentes dans les Etats insulaires océaniques (Vanuatu, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée), en Australie et en Nouvelle-Zélande.

³ *Nouvelle-Calédonie 2025, Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie*, atelier 4 Mondialisation, décembre 2008.

Document 2 : Une vaste Zone économique exclusive (ZEE)

L'ensemble des collectivités ultramarines couvre une superficie terrestre de 111 720 km² (document 4) pour près de 2,6 millions d'habitants, soit 4% de la population française. S'ajoute à cela les Terres australes et antarctiques françaises et ce sont près de 120 000 km². Ces collectivités sont presque toutes insulaires et sont entourées d'espaces maritimes (de 200 milles nautiques) reconnus par la troisième conférence des Nations Unies sur le droit à la mer dont la Convention de Montego Bay a été signée le 10 décembre 1982. Avec une Zone économique exclusive de près de 10 millions de km², la France détient après les Etats-Unis et devant l'Australie, le deuxième domaine maritime mondiale.

Avec un espace maritime de 1,3 million de km², la Nouvelle-Calédonie se place au troisième rang des ZEE françaises (soit 13,4%). Depuis les années 1990, plusieurs programmes d'exploration de sa ZEE ont été réalisés afin d'évaluer ses potentialités économiques. L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploration de la mer), l'IRD (Institut de recherche pour le développement) et l'UNC (Université de la Nouvelle-Calédonie) interviennent au sein du « Programme ZoNéCo » (Zone économique de Nouvelle-Calédonie) dédié à l'étude de la zone océanique et au lagon. Il s'agit de valoriser les ressources marines et leur environnement, et améliorer la gestion de ces ressources. En 2011 le navire océanographique de l'Ifremer, l'Atalante, devrait venir faire une campagne d'exploration cofinancée par la Nouvelle-Calédonie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, afin d'en

savoir plus sur les couches géologiques du fond de l'océan et la présence possible de gaz et de pétrole dans leur ZEE.

De plus en juillet 2008, le lagon calédonien est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité établie par l'UNESCO, pour ses structures récifales parmi les plus diversifiées de la planète et sa biodiversité marine exceptionnelle. Il s'agit d'une première pour la France d'Outre-mer. Aussi, la Réunion entreprend des démarches pour classer le Parc national de la Réunion ("Pitons, Cirques et Rempart de La Réunion"¹) et devrait déposer son dossier de candidature en 2010.

¹ www.reunion-parcnational.fr

Document 3 : La Nouvelle-Calédonie, un statut particulier dans la République

Depuis la révision constitutionnelle promulguée le 28 mars 2003 et la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003, la distinction DOM-TOM datant de 1946 a disparu. La France reconnaît l'existence de deux régimes législatifs pour l'Outre-mer : celui de l'identité législative (article 73 de la Constitution qui fait appliquer les lois et règlements nationaux de plein droit) et celui de spécialité législative et d'autonomie (article 74). Collectivité *sui generis* (à statut évolutif) depuis la Loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie n'est pas concernée par cette réforme constitutionnelle. Ainsi, dans les DROM (Départements et Régions), tous les textes nationaux sont applicables alors que dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, une mention d'applicabilité est nécessaire. De plus, le statut de la Nouvelle-Calédonie lui permet de légiférer (loi du Pays) dans les domaines dans lesquels elle est compétente et peut se prononcer dès 2014 sur son accession à la pleine souveraineté. Aucune autre collectivité française ne bénéficie de cette disposition statutaire. Sa spécificité fait suite à l'insurrection indépendantiste autrement dite période des « Evénements » (1984-1988), à la solution consensuelle issue des Accords de Matignon (26 juin 1988) et celle de l'Accord de Nouméa (5 mai 1998), qui ont obligé l'Etat français à innover en lui octroyant un statut original. Autre spécificité, lors de l'Assemblée générale du 2 décembre 1986, la Nouvelle-Calédonie a été inscrite par l'ONU sur la liste des pays à décoloniser, à l'initiative du FLNKS.

En outre, la Nouvelle-Calédonie fait partie des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) associés à l'Union européenne. Elle reçoit l'aide du Fonds européen de développement (FED) dont la coopération financière s'élève depuis quinze ans à 7,2 milliards FCFP. La formation professionnelle a été choisie comme un des objectifs des derniers plans. En revanche, les DROM sont intégrés à l'Union européenne comme des Région ultrapériphériques (RUP). Ce statut permet la mise en œuvre de fonds européens structurels¹ qui s'élèvent pour 2007-2013 à 380 milliards FCFP au profit des DOM contre 34 milliards FCFP pour le X^{ème} FED (2008-2013) au bénéfice des PTOM français du Pacifique.

Saint-Martin et Saint-Barthélemy ne sont plus des communes rattachées à la Guadeloupe mais des Collectivités à part entière (des COM) depuis la promulgation de la loi du 21 février 2007. Quant à Mayotte, cette Collectivité départementale (CDOM) deviendra dès janvier 2011 le 101^{ème} département français. La Martinique et la Guyane devraient être consultées lors d'un référendum prévu en 2010, sur l'évolution de leur statut et ainsi acquérir une plus grande autonomie. L'instabilité gouvernementale qui caractérise la Polynésie française ces dernières années, fait naître chez certains acteurs politiques et syndicaux, une volonté de s'inspirer de l'Accord de Nouméa et de son gouvernement collégial et consensuel. Ces deux collectivités sont les seules à détenir une large autonomie avec leurs propres institutions dont un gouvernement local, des compétences législatives, des domaines de compétences largement transférées par l'Etat français et une citoyenneté reconnue par la Constitution. La Polynésie française reste le seul « Pays d'Outre-mer de la République », un statut mentionné par la Loi organique n°2004-192 du 27 février 2004, mais la Constitution la classe parmi les COM. Pour terminer, parce que son statut lui permet d'évoluer vers encore plus d'autonomie voire vers l'indépendance, la Nouvelle-Calédonie est une collectivité particulière dont ses citoyens sont les seuls à pouvoir se prononcer sur son avenir.

¹ le Centre d'expérimentation du Pacifique

² le Centre spatial guyanais

³ le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le FEDER Coopération, le FSE (Fonds Social Européen), le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), le FEP (Fonds Européen pour la Pêche et l'aquaculture).

Document 4 : Les principaux indicateurs démographiques

La population de la Nouvelle-Calédonie présente des caractères démographiques communs avec le reste de l'Outre-mer français mais qui peuvent parfois différer.

La croissance de la population demeure soutenue en Outre-mer. Les collectivités peuvent se classer en trois groupes : celles où la croissance démographique est désormais faible avec un taux d'accroissement naturel inférieur à 1% (Guadeloupe, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon), celles où la croissance reste forte : Guyane (2,6%) et Mayotte (4,3%) en 2007. La Nouvelle-Calédonie se range parmi les croissances démographiques autour de 1,2% par an. Ce résultat s'explique par le solde migratoire mais surtout par le solde naturel.

Le dynamisme de la démographie de la France d'Outre-mer se traduit par la jeunesse de sa population. La Nouvelle-Calédonie figure parmi les collectivités dont la part des moins de 20 ans représente seulement 36% de la population, à l'instar de La Réunion et de la Guadeloupe (32%). Elle est de 44% en Guyane et 53% à Mayotte. La jeunesse de la population calédonienne est attestée par la forme de la pyramide des âges à base évasée et au sommet effilé. La Nouvelle-Calédonie comme la Guadeloupe et la Polynésie française ont une fécondité qui baisse pour atteindre 2,2 enfants par femme, se rapprochant ainsi de la fécondité métropolitaine (2,0). A l'inverse, d'autres collectivités connaissent une fécondité plus forte : 3,9 en Guyane et 4,5 à Mayotte. Mais, des disparités entre les communautés ethniques existent également. Les communautés océaniques en Nouvelle-Calédonie (Kanak, Wallisiens et Futuniens) et en Polynésie française ont une fécondité plus élevée (probablement supérieure à 3), à l'opposé de celle des communautés européenne et asiatique (inférieure à 2). Il est à noter que ces communautés océaniques modifient leur comportement. Leurs modes de vie se sont occidentalisés : mode vestimentaire occidentale, affaiblissement du poids religieux et coutumier, populations qui s'urbanisent et enfin, un usage plus répandu des moyens de contraception et de l'IVG.

Toutes les collectivités connaissent une amélioration des conditions d'hygiène et sanitaires (augmentation du nombre de médecins par habitant, présence d'infrastructures de santé, meilleur suivi médical, campagnes de sensibilisation initiées par les pouvoirs publics) leur permettant de bénéficier d'une espérance de vie à la naissance sensiblement identique à celle de la Métropole, avec les mêmes disparités entre les sexes. Seule Mayotte se marginalise avec une espérance de vie de 62 ans, 60 ans pour les hommes et 65 ans pour les femmes (forte immigration comorienne). Quant à la Nouvelle-Calédonie, elle se distingue par une espérance de vie pour les hommes moins élevée (72 ans) qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon ou en Martinique (76 ans). Cet écart de quatre années s'explique en partie par les décès liés aux accidents cardio-vasculaires et aux accidents de la route qui toucheraient, selon certaines études, un peu plus les Calédoniens. L'espérance de vie a fortement progressé depuis les années 1980 et l'écart entre les provinces se réduit même si quatre ans séparent l'espérance de vie d'un habitant de la Province Sud (77 ans en 2007) d'un résident de la Province Nord (73 ans).

Certes, la population calédonienne est jeune mais le processus de vieillissement est effectivement déjà engagé. La base de la pyramide des âges rétrécit. La part des 60 ans et plus commence à augmenter (7,5% en 1996 et 9,5% en 2004) pour atteindre 11% de la population en 2007, soit 10 points de moins qu'en Métropole et 6 points de moins qu'en Martinique. En revanche, cette tranche d'âge représente seulement 4% de la population mahoraise, 6% de la population guyanaise et 8% en Polynésie française.

A l'instar des autres collectivités ultramarines, la population calédonienne est majoritairement urbaine (un taux d'urbanisation de 63% en 2007). En 2009, l'agglomération du Grand Nouméa regroupe 66% de la population soit 163 000 habitants sur 245 000. Cette macrocéphalie traduit l'explosion urbaine commune à l'ensemble de l'Outre-mer où les chefs-lieux polarisent les activités, les fonctions urbaines, les richesses et les populations. La concentration de population est plus forte dans le Grand Nouméa (4 communes) que dans d'autres agglomérations ultramarines : avec 131 000 habitants en 2007, Papeete (7 communes) regroupe 50% de la population, et Fort-de-France compte 40% des Martiniquais. Le réseau urbain réunionnais se singularise par des pôles urbains secondaires : Saint-Paul (100 000 habitants en 2006), Saint-Pierre (75 000), Le Tampon (70 000) alors que Saint-Denis ne rassemble que 138 000 Dionysiens voire 190 000 habitants avec la Communauté intercommunale du Nord de La Réunion (avec Sainte-Marie et Sainte-Suzanne). En Nouvelle-Calédonie, le second pôle urbain après le Grand Nouméa est Koné-Pouembout (7 200 habitants en 2009).

Document 5 : Une conjoncture économique favorable ?

Document 6 : Les principaux caractères économiques de la France d'Outre-mer (2007)

Dans l'ensemble de l'outre-mer français, la Nouvelle-Calédonie se distingue par des perspectives économiques prometteuses : des projets métallurgiques de taille mondiale, des activités tertiaires dynamiques, une industrie de transformation diversifiée et des finances publiques saines, qui constituent les conditions propices à une croissance économique forte depuis une vingtaine d'années, la plus élevée de l'outre-mer (4,6% en 2007 contre 0,9% en Martinique). Elle fait donc figure d'exception. Mais, sa croissance fluctue en fonction des cours mondiaux du nickel, fixés sur le London Metal Exchange (LME). Par exemple, l'année 2007 a été exceptionnelle pour les finances publiques (budgets de la Nouvelle-Calédonie et des provinces) qui ont bénéficié de 22 milliards FCFP de recettes fiscales liées au nickel. Le secteur du nickel a contribué à 20% du PIB soit 8 points de plus qu'en 2006. En revanche, les années 2008 et 2009 ont vu la chute des cours du nickel, suite à la crise financière internationale et l'essoufflement de la demande chinoise. Cela s'est traduit par une baisse des recettes fiscales de 12 milliards en 2008 (soit 10 milliards FCFP). Cependant, avec ses réserves importantes de nickel et les trois usines métallurgiques (Doniambo, Goro en 2009 et Vavouto en 2011), le secteur de la mine et celui de la métallurgie permettent à la Nouvelle-Calédonie de créer des richesses. Les revenus de l'activité minière sont essentiels à l'essor de la Nouvelle-Calédonie. Malgré la variation des cours du nickel, elle parvient à maintenir des niveaux de production et d'exportation suffisants. La valeur de ses exportations dépasse de très loin celle des autres collectivités ultramarines : 179 milliards FCFP en 2007 contre 11 milliards FCFP pour la Guyane.

À l'échelle de l'Outre-mer, la Nouvelle-Calédonie présente le taux de couverture le plus élevé en 2007 (73%) soit 60 points de plus que celui de la Martinique, au deuxième rang, et tandis qu'il est inexistant à Wallis-et-Futuna qui n'a aucune exportation la même année. En Nouvelle-Calédonie, d'une année à l'autre, le taux de couverture varie beaucoup en fonction des cours du nickel. L'activité liée au nickel participe à l'augmentation du volume des échanges mais la balance commerciale reste déficitaire : solde négatif de 65 milliards FCFP en 2007 contre 444 milliards FCFP de déficit commercial à La Réunion et 253 milliards FCFP en Martinique. Les Antilles ont une économie qui repose en partie sur une agriculture commerciale, avec les plantations de bananes et de canne à sucre, qui subit la baisse des cours mondiaux et la concurrence internationale. Les exportations calédoniennes sont concentrées sur le nickel, ce qui constitue aussi une fragilité. L'ensemble de l'Outre-mer est très dépendant de ses importations qui progressent beaucoup plus vite que les exportations (les produits agricoles et agroalimentaire, les énergies fossiles). Les entreprises ultramarines sont limitées par la faible taille des marchés intérieurs qui ne permettent pas des économies d'échelle et pénalise souvent les investissements. L'éloignement et l'insularité multiplient les coûts de production.

Aussi, l'écart du niveau de vie entre la Nouvelle-Calédonie et la Métropole se réduit chaque année : un PIB par habitant de 26 000 € (3,12 millions FCFP) en 2007 contre 37 000 € pour la métropole (4,44 millions FCFP). Le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie est le double de celui de la Guyane (13 800 € ou 1,65 million FCFP) et est huit fois plus élevé que celui des îles Wallis-et-Futuna. S'ajoute à cela, l'écart entre les salaires des fonctionnaires qui bénéficient d'une sur rémunération (document 5) et les salariés qui occupent des emplois précaires et qui touchent le salaire minimum (SMG ou SMIG). Au sein de l'Outre-mer, de fortes disparités salariales existent. En 2008, à Wallis-et-Futuna, le salaire minimum est de près de 80 000 FCFP, 124 000 en Nouvelle-Calédonie et 153 000 dans tous les départements faisant émerger une société à double vitesse.

En Outre-mer, la situation économique et sociale dans certains secteurs est inquiétante : chômage des jeunes, manque de logements sociaux et fragilité de l'agriculture. Des dispositifs ont été mis en place : la défiscalisation en matière d'investissements productifs neufs et les mesures en faveur de la continuité territoriale. Les taux d'emplois restent bas en Outre-mer. Les jeunes et les femmes sont les populations les plus touchées. La Nouvelle-Calédonie connaît, selon certains analystes, une période de plein-emploi qui lui permet d'avoir le taux de chômage le plus bas de l'Outre-mer (6,5% en 2007 contre 24% en Guyane et à La Réunion). Mais, la situation de l'emploi et donc du chômage en Outre-mer est difficile à analyser. La définition du taux de chômage varie en fonction de la collectivité. Dans les DROM, elle correspond à celle du Bureau international du travail (BIT) tandis que dans le reste de l'Outre-mer, le taux se définit différemment. Par ailleurs, selon la collectivité, un chômeur perçoit (dans les DROM et en Nouvelle-Calédonie) ou ne perçoit pas (Mayotte, Wallis-et-Futuna et Polynésie française) d'indemnités. En outre, une partie de la population est sans activité rémunérée. Ces individus ne se déclarent pas comme demandeurs d'emploi et vivent de l'agriculture vivrière (Wallis-et-Futuna, Nouvelle-

Calédonie, Polynésie française, Guyane). En outre, l'emploi en Nouvelle-Calédonie est moins favorable pour la population de la côte Est, les jeunes et les femmes. Comme dans l'ensemble de la France d'Outre-mer, la situation de l'emploi est inégale selon les zones géographiques, l'âge, le sexe et le niveau de formation.

Ensuite, la France d'Outre-mer représente des îlots de prospérité avec des IDH plus élevés que ceux des pays voisins. Les Antilles et La Réunion sont les plus développées des collectivités : 0,929 en 2005 en Martinique contre 0,878 en Nouvelle-Calédonie. Dans le bassin caribéen, dans les Mascareignes et dans le Pacifique, les collectivités françaises figurent parmi les plus développées (IDH et PIB/habitant plus élevés). Les problèmes de migrations externes se posent. La Guyane, Mayotte et Saint-Martin tentent avec difficultés de maîtriser l'immigration du Surinam, des Comores ou d'Haïti. La Nouvelle-Calédonie met en place l'emploi local.

Enfin, la situation économique exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie ne doit pas cacher la situation sociale : mouvements sociaux parfois violents, délinquance juvénile en augmentation, sentiment d'insécurité en milieu urbain et manifestations pour « lutter contre la vie chère » et pour dénoncer la paupérisation d'une partie de la population. Au début de l'année 2009, la Guadeloupe, la Martinique puis La Réunion ont été affectées par une importante crise sociale, contraignant l'Etat à répondre aux difficultés de l'Outre-mer, en élaborant une stratégie de croissance et en organisant les Etats généraux de l'Outre-mer (d'avril à septembre 2009).

Document 7 : Le secteur industriel, une exception calédonienne

Le secteur secondaire est un pilier de l'économie calédonienne qui emploie 12% de la population salariée, essentiellement dans l'industrie du nickel. Le tissu industriel calédonien est constitué de TPE (Très petites entreprises) et de PME-PMI. En 2008, avec 441 artisans pour 10 000 habitants, la densité artisanale¹ est plus forte en Nouvelle-Calédonie que dans le reste de l'Outre-mer (272 en Guadeloupe et 154 en Guyane).

Néanmoins, depuis les années 1980, l'économie calédonienne s'est tertiaisée. En 2007, le secteur des services marchand et non marchand représente 75% de la population salariée en Nouvelle-Calédonie, soit 4 points de moins qu'en Polynésie française (79%), 8 points de moins qu'en Guadeloupe (83%). Dans le secteur marchand, les services à la personne et aux entreprises connaissent une forte progression en Nouvelle-Calédonie à l'instar des Antilles et de La Réunion. A l'inverse des autres collectivités d'Outre-mer où le secteur public domine fortement l'économie ultramarine, en Nouvelle-Calédonie l'emploi public occupe une place certes importante mais moindre. Ainsi en 2007, 32% des salariés calédoniens occupent un emploi public contre 52% des Guyanais et 49% des Polynésiens. La résistance de la Nouvelle-Calédonie à la crise financière et économique mondiale de 2008 s'explique en partie par le rôle joué par le secteur public. La fonction publique d'Etat et territoriale (Nouvelle-Calédonie, provinces, communes) a amorti la crise avec les revenus distribués, supérieurs à ceux du secteur privé, et une forte demande en biens, en équipements et en services.

¹ le nombre d'entreprises pour 10 000 habitants (Chambre des Métiers de Nouvelle-Calédonie, Observatoire de l'Artisanat, chiffres clés 2009).

Document 8 : Le tourisme, un enjeu économique commun à l'Outre-mer français

Document 9 : La Nouvelle-Calédonie, la destination la moins fréquentée

En Outre-mer, le tourisme est un secteur essentiel voire vital aux Antilles, à la Réunion et en Polynésie française, devant contribuer à rééquilibrer l'activité économique et l'emploi notamment vers les espaces périphériques. Chaque année, ce sont 2 millions de touristes qui se rendent dans la France d'Outre-mer. Les Antilles sont les destinations les plus fréquentées avec un million de touristes en 2007. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française « jouissent d'une renommée dépassant largement les frontières de l'Hexagone »¹, permettant d'attirer des touristes étrangers. Ainsi en 2006, les étrangers constituent 71% des touristes en Nouvelle-Calédonie (19,5% de Japonais, 17,5% d'Australiens, 8% de Néo-Zélandais) et 81% en Polynésie française (32% d'Américains, 10% de Japonais, 6% d'Italiens, 5% d'Australiens). Aux Antilles et à La Réunion, les métropolitains représentent entre 75% (Réunion) et 92% (Guadeloupe) des touristes en 2006.

Ces vingt dernières années, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont connu les progressions les plus faibles. La Nouvelle-Calédonie avec ses 103 363 touristes est en retrait. En revanche, le nombre de croisiéristes est en forte augmentation (121 393 en 2007 et 173 208 en 2008). Elle est devenue la destination ultramarine la plus fréquentée par ce type de touristes : 71 683 croisiéristes en Martinique en 2007 et 87 079 en 2008, et respectivement 42 793 et 43 520 en Polynésie française².

La stagnation du nombre de touristes en Nouvelle-Calédonie ces dernières années contrarie les chiffres enregistrés dans le reste du Pacifique qui voit son nombre de touristes croître sensiblement jusqu'en 2007. Tout comme le nickel, le tourisme est directement confronté à des contraintes mondiales. Toutefois, dans un contexte mondial morose résultant de la crise mondiale de 2008, « la Nouvelle-Calédonie affiche une stabilité du nombre de touristes malgré le fort recul enregistré sur le marché japonais³ » (-24,4% entre 2007 et 2008). La baisse de fréquentation des touristes japonais résulte de la crise financière internationale de 2008 et d'un taux de change yen/euro/FCFP défavorable.

Les faiblesses du secteur touristique en Outre-mer s'expliquent d'abord par des handicaps structurels liés à l'éloignement et à l'insularité. De plus, en Nouvelle-Calédonie la population locale a pris conscience plus tardivement des bénéfices qu'elle peut en tirer. Pour redynamiser son industrie touristique un plan d'actions (promouvoir puis consolider la destination, améliorer l'hébergement) et un objectif ambitieux, celui de tripler en dix ans le nombre de visiteurs, ont été fixés lors de la deuxième session des « Assises du tourisme » en décembre 2005. La Polynésie française s'est engagée très tôt dans le tourisme en l'identifiant comme le secteur majeur de son développement économique.

¹ Jean-Christophe GAY, *L'outremer français, un espace singulier*, Belin Sup, 2008.

² www.ieom.fr

³ *Bilan économique et social 2008*, ISEE-NC.

Document 10 : La répartition des transferts financiers de l'État dans les collectivités ultramarines (2007)

Le développement économique de l'Outre-mer repose essentiellement sur les transferts financiers de l'Etat et des fonds européens.

Avec 121,198 milliards FCFP versés par l'Etat français en 2007, la Nouvelle-Calédonie est classée loin derrière La Réunion (607,92 milliards FCFP) et la Martinique (312 milliards FCFP). Les dotations de l'Etat prennent en compte certains critères¹ tels que la population, la superficie et le taux d'indexation. En rapportant le montant des transferts financiers par habitant, un Réunionnais bénéficie de 784 000 FCFP, un Wallisien 766 000 FCFP, un Polynésien 612 000 FCFP et un Calédonien 495 000 FCFP. Quant au Guadeloupéen, il perçoit 372 000 FCFP soit deux fois moins qu'un habitant de Wallis-et-Futuna.

Le concours financier de l'Etat aux collectivités locales d'Outre-mer (régions, départements, provinces, communes, gouvernements locaux) se fait sous forme de DGF (Dotations globales de fonctionnement), de DGE (Dotations globales d'équipement), de contrats de développement (« un accord signé entre l'Etat et des collectivités pour réaliser des projets pour une période définie »² comme les logements sociaux), de subventions et de défiscalisation. La Nouvelle-Calédonie perçoit des transferts financiers spécifiques, au titre des transferts de compétences. Ces DGC (Dotations globales de compensation) devrait lui permettre d'assurer la continuité du service public jusqu'à son autonomie financière.

Tous les salaires des fonctionnaires sont indexés en Outre-mer. Ils bénéficient d'une indexation de 40% aux Antilles-Guyane et de plus de 100% à Wallis-et-Futuna. Au sein de certaines collectivités, des « index de correction » existent pour tenir compte de l'éloignement et de l'isolement par rapport au chef-lieu : 73% dans le Grand Nouméa et 94% dans l'Intérieur et les Iles. En Polynésie française, la majoration s'élève à 84% à Tahiti voire 100% dans les archipels éloignés. Par ailleurs, cette sur rémunération des fonctionnaires d'Etat s'accompagne d'une indemnité d'éloignement, attribuée aux fonctionnaires métropolitains affectés en Outre-mer, sauf aux Antilles et à la Réunion où elle est supprimée par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM de 2000). Cette sur rémunération s'est répandue dans la fonction publique territoriale et dans une moindre mesure dans le secteur privé où certaines entreprises essaient de s'aligner aux grilles salariales du secteur public afin d'attirer les jeunes diplômés (l'industrie métallurgique en Nouvelle-Calédonie, le secteur bancaire aux Antilles).

¹ Loi de finances de 2004.

² *L'Etat en Nouvelle-Calédonie, en 2008 en 52 questions*, Haut-Commissariat de la République, 2009.